



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Compte-rendu du comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire

Réunion du 26 novembre 2020 – Visioconférence



EPTB CHARENTE

Rédigé par : Stéphane LEMESLE
Chef de projet "prévention des inondations"

Compte-rendu du comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire

Réunion du 26 novembre 2020 – Visioconférence

Présents :

Jean-Claude GODINEAU – EPTB Charente, président
Alain BURNET – Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO), vice-président
Philippe CREACHCADEC – Saintes, adjoint au maire
François EHLINGER – Saintes, conseiller municipal
Cyril GAY – Breuil-Magné, adjoint au maire
Claude MAUGAN – Echillais, maire
Alain BARRAUD – Echillais, adjoint au maire
Eric SIMONIN – Fouras, conseiller municipal
Sylvain GAURIER – Saint-Nazaire-sur-Charente, maire
Ludovic TEXIER – Tonnay-Charente, adjoint au maire
Jacky MICHAUD – CDC Cœur de Saintonge, vice-président
Christian BRANGER – Cabariot, maire
Gilles PREVOT – Ville de Cognac, adjoint au maire
Thierry LESAUVAGE – Rochefort, conseiller municipal
Bruno BESSAGUET – UNIMA, vice-président
Jean-Luc STAUB – élu du SILYCAF
Marie-Christine BARBEAU – DREAL Nouvelle-Aquitaine
Emilie DUPONT – DREAL Nouvelle-Aquitaine
Jean-Michel FAURE – DDTM de la Charente-Maritime
Sébastien CHARTON – DDTM de la Charente-Maritime.
Guillaume MICHAUD – Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO)
Anne-Françoise SIROT-DEVINEAU – Région Nouvelle-Aquitaine.
Sarah ROUGER-RISTORD – Département de la Charente-Maritime
Sébastien PUEYO – Département de la Charente-Maritime

Claire ESTIENNE – Département de la Charente-Maritime
Alban JOLY – SYMBO
Emmanuel GARREAU – SYMBO
Blandine LAGIE – UNIMA
Nadia SANZ CASAS – Conservatoire du Littoral
Jérôme BOUQUET – Saintes
Camille VERNEY – Pays de Saintonge Romane
Thomas CUZANGE – Agence de l'Eau Adour-Garonne
Yannick FOUGERET – SDIS de Charente-Maritime
Charlotte RHONE – Comité Régional de la Conchyliculture
Baptiste SIROT – EPTB Charente
Stéphane LEMESLE – EPTB Charente

Excusés :

Jérôme SOURISSEAU – Département de la Charente, président
Sarah PONEN - DDT de la Charente

Ordre du jour :

- Avenir n°2 et bilan financier du PAPI
- Avancement des actions portées par l'EPTB Charente, la Ville de Saintes, le SYMBO, le Département 17 et la CARO
- Points d'information divers

Diaporama accessible sur l'espace PRO du site EPTB (rubrique PAPI) :

- http://www.fleuve-charente.net/domaines/papi/espace-pro/papi_charente_estuaire
- Identifiant : PAPI_copil
- Mot de passe : PilCharente2&E

M. GODINEAU remercie les élus et les services pour leur participation à cette 12^{ème} réunion du comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire. La réunion se déroule en visioconférence en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19. Il indique que différents intervenants vont se succéder pour présenter l'état d'avancement de leurs actions.

Avenant n°2 et bilan financier 2019

(cf. diaporama – partie 1)

M. LEMESLE rappelle brièvement le dispositif du PAPI Charente & Estuaire, cite quelques chiffres-clés du programme et indique qu'un avenant n°2 à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire vient d'être signé. Celui-ci intègre en particulier l'ensemble des opérations de réduction de vulnérabilité individuelle du bâti prévues dans l'estuaire de Charente avec les plans de financement approuvés.

Il dresse ensuite un bilan financier établi au 31/12/2019 indiquant que 73% du PAPI initial signé en 2013 a été financièrement réalisé. En intégrant les avenants dont celui venant d'être signé, cela correspond à une consommation globale de 18 %. Il présente ensuite une synthèse d'avancement technique des actions, montrant que près de la moitié des actions du PAPI ont été réalisées, un tiers sont en cours de mise en œuvre et 20% restent à engager. Il informe également les membres du comité de pilotage sur la progression de l'indicateur lié aux Plans Communaux de Sauvegarde : en 2011 50 % des PCS « obligatoires » étaient réalisés, en 2020 ce chiffre atteint 92 % grâce au travail d'animation mené par les services de l'Etat et les collectivités.

Actions de l'EPTB Charente

(cf. diaporama – partie 2)

Etude de ralentissement dynamique des crues

M. LEMESLE précise que cette étude a été engagée en septembre 2019, à l'échelle du bassin versant de la Charente, sur la base d'un cahier des charges concerté en groupe de travail. La tranche ferme de l'étude se décompose en deux phases : la première relative à l'amélioration de la connaissance sur les zones sensibles au ruissellement et sur les zones d'expansion des crues.

La seconde concerne la définition d'une stratégie de ralentissement des crues au bénéfice du territoire à risque important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême. La première phase de l'étude est en cours d'achèvement avec la production de documents cartographiques de prélocalisation : la méthode IRIP de l'INRAE a été adaptée pour caractériser les zones sensibles aux ruissellements tandis que pour compléter la prélocalisation des zones d'expansion des crues en amont des secteurs couverts par des PPRI ou des AZI (Atlas des zones inondables), une approche d'analyse du relief complétée de l'approche IRIP est proposée. Ces données de prélocalisation seront mises à disposition des collectivités géompiennes pour alimenter les réflexions opérationnelles et des collectivités compétentes en urbanisme pour alimenter la planification territoriale. Cette connaissance nourrira aussi la phase 2 de l'étude, celle-ci venant d'être engagée via la construction d'outils de modélisation hydrologiques et hydrauliques. Ces outils permettront d'appréhender les horloges de crue sur le territoire et de tester les stratégies de ralentissement dynamique.

M. SIROT ajoute que l'amélioration de la connaissance sur les zones de ruissellement et zones d'expansion des crues relève aussi de demandes spécifiques du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Charente, approuvé en novembre 2019.

Etude sur les voies en remblai entre Saintes et Saint-Savinien

M. LEMESLE rappelle que cette étude terminée en décembre 2019 concerne l'analyse de la mise en place d'ouvrages de décharge hydraulique dans différentes infrastructures franchissant le lit majeur de la Charente : rocade et voie ferrée en amont de Saintes, avenue de Saintonge à Saintes, chaussée Saint-James à Port-d'Envaux et RD18 entre Le Mung et Saint-Savinien. Les résultats des simulations hydrauliques ont montré que l'action sur la RD18 n'avait aucune incidence sur la zone d'enjeux saintaise et que les actions sur la rocade et la voie ferrée étaient disproportionnées par rapport aux gains et aux secteurs d'enjeux impactés situés uniquement en amont immédiat de Saintes. L'analyse détaillée s'est ensuite centrée sur les voies intermédiaires : les gains hydrauliques estimés sur Saintes ne dépassaient pas 1 à 2 cm pour des investissements allant de 0,8 à 2 M €. En

parallèle, ont donc été examinées des solutions de protection localisées sur les secteurs de premier débordement à Saintes avec un niveau calé sur une crue de période de retour 5 ans pour pouvoir s'intégrer dans l'architecture urbaine. Les investissements pour protéger 300 personnes et 300 emplois étaient évalués entre 2 à 3 M €, avec une limite d'efficacité plafonnée à une crue quinquennale. Face à ces résultats, les élus du comité de pilotage de l'étude ont décidé de ne pas poursuivre les études sur ces aménagements et de privilégier la réflexion sur la réduction de vulnérabilité du bâti.

M.CREACHCADEC demande quelles sont les modalités de gestion des vannes du barrage de Saint-Savinien et quel est l'effet sur les niveaux de crue à Saintes.

Mme ROUGER-RISTORD indique que c'est le Département de la Charente-Maritime qui gère l'ouvrage de Saint-Savinien et que le protocole de gestion peut être demandé au service compétent.

M. LEMESLE ajoute que la gestion du barrage est encadrée par un arrêté préfectoral de 2015 renouvelant son autorisation et fixant des critères de gestion à respecter. En période de crue, les vannes du barrage doivent être ouvertes.

M. SIROT communique le lien vers cet arrêté préfectoral :

https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/15180/101720/file/arrete_CD_barrages_st_savinien.pdf

Action de la Ville de Saintes

(cf. diaporama – partie 3)

M. LEMESLE indique que M. BOUQUET, qui devait présenter cette étude, rencontre des difficultés de connexion. Il propose donc de présenter le diaporama préparé par la Ville de Saintes.

M. LEMESLE rappelle que cette étude s'inscrit dans le prolongement des conclusions de l'étude sur les voies en remblai. Une première phase de caractérisation des aléas et des enjeux concernés a été menée pour trois crues de référence : la crue vingtennale, la crue centennale et la crue millénaire. Un travail important d'analyse a été mené en particulier sur les enjeux de

réseau, voirie, déchets et transport. La vulnérabilité du territoire a été abordée sous trois angles : la sécurité des personnes, les dommages aux biens et le retour à la normale. Dans l'hyper-centre de Saintes ce sont près de 650 logements qui ont leur rez-de-chaussée inondable et près de 385 qui sont concernés par une hauteur supérieure à 1 m d'eau lors d'une crue centennale. Sur la base du diagnostic, le bureau d'étude a proposé un plan d'actions pluriannuel de réduction de vulnérabilité évalué à 2 M € dont 1,4 M € consacrés aux diagnostics de vulnérabilité individuels des bâtiments. Les élus de la nouvelle mandature devront définir la programmation finale, proposée en deux temps, le premier consacré aux actions de sensibilisation et de connaissance et le second aux diagnostics de vulnérabilité. La mise en œuvre de ces diagnostics impliquera de s'inscrire dans un nouveau PAPI après 2023.

Action du SYMBO

(cf. diaporama – partie 4)

M. GARREAU présente l'achèvement de l'opération de pose de repères de crues menée sur le bassin versant de la Boutonne. Les derniers repères ont été installés ces derniers mois ; il s'agissait notamment de ceux qui nécessitaient l'installation de supports spécifiques en pierre de taille et de ceux dont les conventions avec les propriétaires des sites n'étaient pas encore signées. Au total, 40 nouveaux repères ont été installés et 25 marques anciennes ont été recensées. Des panneaux d'information ont été positionnés à Brioux-sur-Boutonne, Melle, Nuillé-sur-Boutonne, St Jean d'Angély et Tonnay-Boutonne pour présenter les repères de crues et illustrer le risque avec des photos d'inondation du lieu concerné. L'opération est dorénavant terminée ; cependant à la demande des communes, de nouveaux repères peuvent être installés selon les opportunités car le SYMBO dispose d'un stock de réserve. Par ailleurs, le syndicat peut mettre à disposition des panneaux d'exposition sur les crues développés dans le cadre de l'action du PAPI relative à l'organisation de journées annuelles d'information sur les inondations de la Boutonne.

Mme BARBEAU rappelle l'obligation dans le cadre du PAPI de renseigner la plateforme nationale des repères de crues.

M. LEMESLE indique que l'EPTB Charente en tant que porteur du PAPI a rempli cette base nationale avec l'ensemble des informations issues des actions de pose de repères du SYMBO, de la CARO et de l'EPTB.

Action du CD17 – volet fluvial

(cf. diaporama – partie 5)

M. LEMESLE rappelle que l'opération de dévasement du fleuve Charente dans le secteur de St Savinien s'inscrit dans le PAPI au regard des effets attendus sur l'abaissement de la ligne d'eau : pour une crue décennale, il est évalué à 7/8 cm à Saintes et jusqu'à 16 cm à Port-d'Envaux. Pour une crue centennale, il est de l'ordre de 3/4 cm à Saintes et 8 cm à Port-d'Envaux.

Mme ROUGER-RISTORD présente l'avancement de l'opération. Elle précise que l'objectif sur l'amont du secteur de St Savinien est de draguer 500 000 m³ de sédiments et de les décanter à terre. Elle indique que les travaux d'aménagement du site de décantation de la Butte des Anglées ont démarré l'été 2019 et se sont terminés à la fin du mois de novembre 2019. La première campagne de dragage n'a pu débuter qu'en janvier 2020 en raison notamment des importantes crues hivernales de la Charente. Durant les 12 jours de dragage de cette première campagne, 6 700 m³ de sédiments ont été extraits du fleuve puis séchés ce qui a conduit à l'export de 2 700 m³ de matières épandues dans une parcelle agricole voisine. Cette première campagne a surtout servi de phase de test pour expérimenter les protocoles. L'objectif pour la deuxième campagne débutée en septembre dernier, est d'extraire 75 000 m³ de sédiments sur 1,8 km de long. A ce jour, près de 30 000 m³ ont déjà été dragués.

M. BURNET demande si cette opération s'accompagne de mesures de suivi de la turbidité notamment au regard de l'activité ostréicole à l'embouchure.

Mme ROUGER-RISTORD répond qu'en phase de dragage, des mesures de turbidité en amont et en aval de la drague sont effectuées et que l'arrêté d'autorisation des travaux fixe des teneurs à respecter. Elle ajoute également qu'au point de rejet du bassin clarificateur vers le réseau de fossés du marais, une mesure de turbidité en continu est effectuée.

M. MICHAUD demande si la sonde multi-paramètres qui doit être installée par l'EPTB Charente dans

l'estuaire peut capter les paramètres de turbidité et les corrélérer avec les périodes de dragage, notamment pour communiquer auprès des communes riveraines.

M. SIROT précise que la sonde installée à Tonnay-Charente mesurera bien la turbidité, puisque son objectif premier est d'analyser la remontée du bouchon vaseux. Les informations transmises par la sonde seront accessibles sur la plateforme en ligne E-tiage. Le CD17 prévoit d'installer lui aussi une sonde équivalente à l'Houmée, mais qui devrait être démontée pendant l'hiver au moment des crues.

Mme ROUGER-RISTORD indique que de toute manière en période de crue, au-delà de 120 m³/s, la drague ne peut plus intervenir.

M. SIROT ajoute qu'une convention a été passée avec le Comité Régional Conchylicole pour valoriser sur la plateforme E-tiage les données captées par leur sonde située entre l'embouchure et l'Île d'Aix, ce qui complètera les points d'information le long de l'estuaire.

M. EHLINGER demande si les sédiments valorisés sur les terres agricoles font l'objet d'une analyse préalable de teneur en métaux lourds et s'ils sont soumis aux mêmes règles d'épandage que les boues des stations d'épuration.

Mme ROUGER-RISTORD explique que les sédiments sont soumis à une série d'analyses, comprenant les métaux lourds et les hydrocarbures, lors de trois étapes : dans le fleuve avant l'extraction, dans les lagunes avant l'export et enfin via l'analyse des sols agricoles avant puis après le dépôt des sédiments. Elle confirme enfin que l'épandage de ces sédiments n'est pas soumis aux mêmes critères que ceux des stations d'épuration car il ne constitue pas une fertilisation organique.

Action de la CARO

(cf. diaporama – partie 6)

Exposition « retour sur Xynthia »

M. MICHAUD rappelle que la CARO a réalisé en 2017 une exposition composée de 12 kakémonos. Par la suite, des productions interactives ont été livrées en fin d'année 2019 : un pupitre permettant d'écouter des témoignages d'individus du territoire ayant vécu la

tempête Xynthia et un pupitre permettant de simuler différent scenarii d'aménagement de l'estuaire pour se protéger contre la submersion marine et justifiant de manière pédagogique le choix retenu dans le PAPI. L'exposition a vocation à être prêtée aux communes et autres organismes pour informer et sensibiliser le public.

Requalification d'une zone de solidarité à Port-des-Barques

M. MICHAUD explique que l'ancien lotissement du Pied du Coteau a connu lors de Xynthia des hauteurs d'eau moyennes de l'ordre de 80 cm dans les maisons entraînant son classement en zone de solidarité et la déconstruction des maisons. L'action prioritaire sur cet espace a consisté à faire de ce point bas du village une zone tampon pour le ressuyage des eaux en cas de passage de paquets de mer au-dessus des digues. L'évacuation vers la Charente a été sécurisée via le raccordement à un système de pompage d'une part et via l'aménagement d'une surverse et d'une évacuation gravitaire d'autre part. Ensuite, pour ne pas laisser en l'état ce site, un aménagement paysager a été décidé en lien avec la commune avec l'idée d'en faire un espace public mémoriel non anxiogène. Les emprises des anciennes habitations sont ainsi conservées et valorisées sous différentes formes paysagères : empierrements, haies, jachères fleuries, poteaux, pignon sportif, etc. Les travaux paysagers sont en cours de finalisation, l'entreprise d'espaces verts devant terminer les dernières plantations d'ici la mi-décembre. Les panneaux d'entrée comportent l'indication du niveau d'eau atteint lors de la tempête Xynthia. Une structure mémorielle au centre de l'aménagement surplombe la noue et abrite deux lutrins, l'un expliquant le choix de protection à l'échelle de l'estuaire de la Charente et l'autre présentant le parti pris d'aménagement de cet espace. Ce « jardin du Pied du Coteau » représente à la fois un lieu de vie et un lieu témoin pour l'agglomération.

M. SIROT demande s'il y a beaucoup de retour d'expérience de ce genre sur l'aménagement mémoriel de zones inondées.

Mme BARBEAU indique que d'autres projets de requalification existent dans le département de Charente-Maritime comme aux Boucholeurs, à la

Rochelle ou encore à Charron mais pas nécessairement avec le même objectif de requalification.

Mme SIROT-DEVINEAU explique que la Région tient particulièrement à ce projet tant en matière de philosophie que de réalisation appuyée sur le concept du multi-usages.

M. BURNET annonce que l'inauguration de ce projet est envisagée au printemps prochain, comme convenu avec Mme le maire de Port-des-Barques.

Protection du Martrou à Echillais

M. MICHAUD précise que ce projet se situe au pied du pont Transbordeur. La protection collective de ce site est calée sur un objectif d'évènement Martin (tempête de 1999) et est couplée à des protections d'habitations par des batardeaux individuels pour des évènements plus forts. Après aménagement, la protection s'élève au final à 4,30 m NGF soit légèrement au-dessus du niveau Martin (4,20 m NGF). Au pied du pont Transbordeur, la berge a été renforcée par des gabions pour stabiliser le chemin et donc le niveau de protection. La CARO a décidé de prendre à sa charge la fixation des glissières des batardeaux chez les particuliers pour sécuriser l'installation. Il reste encore un jeu de batardeaux à fournir et à attendre les 3 semaines de séchage du revêtement stabilisé du cheminement piéton pour clôturer l'opération. La cale de mise à l'eau, bien que très peu usitée, reste accessible car elle a été équipée d'un système de portes étanches amovibles. La CARO prévoit de réaliser un exercice test d'installation des batardeaux par les particuliers l'année prochaine.

M. MAUGAN indique que ces travaux étaient très attendus par les riverains et qu'ils semblent satisfaits de la réalisation. Les batardeaux individuels sont très robustes mais pas toujours aisés à manipuler.

M. BARRAUD demande si le clapet anti-retour du réseau pluvial a été changé et souligne un différentiel de hauteur sur deux batardeaux jumelés remis aux particuliers.

M. MICHAUD indique que le clapet doit être remplacé dans les jours à venir par un clapet Tydeflex type "bec de canard" et que normalement les batardeaux ont été conçus pour être à la même cote finale. Il se renseignera

plus précisément sur ce différentiel de hauteur constaté par la mairie.

M. MICHAUD aborde enfin les perspectives de la CARO pour l'année 2021 et notamment le lancement prévu de la campagne de diagnostics de vulnérabilité individuelle des bâtiments (qui ne seront pas protégés collectivement), les aménagements à prévoir sur la station de traitement des eaux usées de Rochefort pour protéger les équipements techniques à un niveau Xynthia + 20 cm et la prise en gestion à venir du système d'endiguement de Port-des-Barques.

M. TEXIER demande quel est le planning prévisionnel de réalisation du système d'endiguement de Tonnay-Charente.

M. LEMESLE indique que la mise en œuvre des opérations du schéma de protection de l'estuaire de la Charente va faire l'objet de la présentation à suivre du Département de la Charente-Maritime, maître d'ouvrage des opérations.

Action du CD17 – volet littoral

(cf. diaporama – partie 7)

Protection de Port-des-Barques

M. PUEYO explique que les travaux du système d'endiguement de Port-des-Barques sont à présent achevés, avec la fermeture du dispositif au niveau du Chemin de la Grande Echelle. Le niveau de protection correspond à niveau Xynthia et le système est adaptable pour pouvoir porter le niveau de protection à Xynthia + 20 cm. Il reste à finaliser courant 2021 les travaux paysagers au niveau des aménagements de la place des Blagueurs et à terminer le dossier de l'ouvrage pour transférer le système d'endiguement à la CARO, collectivité gémapienne.

Schéma global de protection de l'estuaire

M. PUEYO rappelle que dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du schéma global de protection de l'estuaire contre la submersion marine, le scénario dit « intermédiaire » a été retenu, pour un montant de travaux de près de 29 M € HT et un linéaire à aménager de 34 km. L'importance du projet a impliqué de hiérarchiser les interventions en fonction de critères hydrauliques et donc d'une progression de

l'amont vers l'aval pour tenir compte de la dynamique de l'onde de submersion et en fonction de critères de densité urbaine dans les zones à enjeux. Trois niveaux de priorités avaient donc été déterminés sachant toutefois que l'intervention en entrée d'estuaire (embouchure) bénéficiait à l'ensemble du bassin de risque.

Opération VII.M.5. digues de 1^{er} rang – priorité 1

M. PUEYO indique que cette opération très volumineuse se découpe en 3 phases géographiques de l'aval vers l'amont, s'intégrant dans les priorités 1 et 2 du schéma de protection de l'estuaire. Les études préalables sont toutefois lancées en simultanée et ont été démarrées pendant le premier confinement. Les principales difficultés identifiées à ce stade sont la maîtrise foncière et l'intégration paysagère. L'étude Avant-Projet devrait débuter en février 2021 tout comme l'engagement de l'acquisition des données faune/flore. Sous réserve de la maîtrise foncière, les premiers travaux pourraient commencer en 2023.

Opération VII.M.6. avenue Libération Rochefort – priorité 1

M. PUEYO rappelle que cette opération avait déjà fait l'objet d'un Avant-Projet porté par la Ville de Rochefort en 2015. Le Département prend le relais de cette opération dans le cadre de la convention GEMAPI qui le lie avec la CARO. L'Avant-Projet doit être repris, en réponse à la réserve émise par la Commission Mixte Inondation lors de la labellisation de l'avenant PAPI, demandant d'examiner les pistes d'optimisation financière. L'UNIMA qui avait déjà travaillé sur ce dossier est mandatée pour poursuivre les études. Les points de vigilance essentiels portent sur l'intégration paysagère du projet et la prise en compte du ressuyage hydraulique. L'Avant-Projet devrait être remis pour fin janvier, permettant l'engagement de la phase PRO. Sur la base du fuseau d'implantation issu des premières études, l'acquisition des données faune/flore a pu être initiée courant novembre. Les études géotechniques qui devaient démarrer en octobre ont pris du retard en raison notamment des besoins en moyens nautiques.

Opération VII.M.7. secteur sud-est de Rochefort – priorité 1

M. PUEYO indique que le planning des études préalables pour cette opération est le même que celui

de l'opération VII.M.5. Les principaux points de vigilance identifiés concernent la maîtrise foncière, l'intégration paysagère et patrimoniale et la coordination avec l'étude de requalification des abords du Transbordeurs menée par la CARO. Il y aura des choix importants à faire, notamment en matière de tracé, à l'issue des études préalables et avant d'aborder la phase d'Avant-Projet. Le dépôt pour instruction des dossiers réglementaires est envisagé pour début 2022.

Autres opérations - priorité 2 et 3

M. PUEYO annonce que les études préalables des opérations de priorité 2 et des opérations de priorité 3 devraient démarrer dans le courant de l'année 2021, au 1^{er} trimestre pour les priorités 2 et en milieu d'année pour la priorité 3 qui est celle de Tonnay-Charente. Concernant cette dernière opération, un point de vigilance particulier devra être observé au droit du pont suspendu, monument historique protégé.

Planning type d'une opération

M. PUEYO rappelle la planification globale d'une opération type d'aménagement et les deux axes d'étude à mener : l'un sur la conception technique et l'autre sur les dossiers réglementaires. Il explique que les études réglementaires peuvent être anticipées et démarrer à partir de l'Avant-Projet. Il faut compter de l'ordre de 24 mois pour réaliser le dossier à instruire. Parallèlement à la phase d'instruction par les services de l'Etat, le Département poursuit le développement des aspects techniques et lance l'appel d'offre, ce qui constitue une prise de risque assumée par le Département. L'ensemble de ces étapes porte le délai de conduite de projet de l'ordre de 3,5 à 4 ans, avant le démarrage des travaux. Ce sont des projets lourds à monter et à instruire, d'autant que l'estuaire de la Charente cumule de nombreuses protections réglementaires.

Points d'information divers

(cf. diaporama – partie 8)

En informations annexes, M. LEMESLE indique que deux nouveaux PAPI ont été labellisés en 2020 sur le périmètre de l'EPTB Charente. Il s'agit de PAPI d'intention (PAPI d'études préalables) relatifs à la déclinaison de la Directive Inondation.

Le PAPI d'intention Charente, porté par l'EPTB Charente au profit du Territoire à Risque Important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême, a été signé le 25 novembre pour un montant de 0,71 M €. Il vise à améliorer la sensibilisation au risque, à améliorer l'anticipation des crues sur les affluents de la Charente, à installer des programmes de réduction de vulnérabilité du bâti et à poursuivre la réflexion sur le ralentissement des crues notamment via les zones d'expansion des crues.

Le PAPI d'intention Brouage est porté par l'EPTB Charente, en coopération avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Il s'inscrit en déclinaison de la Directive Inondation sur le territoire littoral charentais-maritime. Le programme d'un montant de 0,57 M € a été labellisé au début du mois de novembre. Il vise à établir la stratégie de sécurisation des personnes et des biens et à élaborer un schéma d'adaptation au changement climatique, tout en menant des actions de sensibilisation au risque.

Mme BARBEAU informe les membres du comité de pilotage que le fonctionnement de l'attribution du Fonds Barnier a évolué puisqu'il est dorénavant budgétré. Il est donc essentiel que l'ensemble des maîtres d'ouvrages fassent remonter chaque année avant l'automne, à l'animateur du PAPI, les besoins en crédit pour l'année N+1. Ce nouveau fonctionnement doit permettre d'éviter les temps morts liés aux attentes de crédits. Le rôle de l'animateur PAPI pour anticiper les besoins est important et il est essentiel qu'il sollicite suffisamment tôt les maîtres d'ouvrages.

M. MICHAUD demande s'il est possible d'avoir une porte d'entrée unique à l'EPTB Charente pour la planification budgétaire des PAPI.

M. LEMESLE indique qu'il se chargera de compiler les informations sur les besoins de crédits puisqu'il dispose de la vision budgétaire des PAPI portés par l'EPTB et concernant la CARO, à savoir le PAPI Charente & Estuaire et le PAPI Brouage.

Jean-Claude GODINEAU remercie les différents intervenants pour les présentations très intéressantes qui se sont succédées. Il félicite les parties prenantes du bon avancement des actions depuis le dernier comité de pilotage et constate l'important travail mené par la CARO sur son territoire. Il souligne le rôle d'ensemblier joué par l'EPTB Charente ainsi que l'appui historique du Département de la Charente-Maritime en matière de prévention des inondations.